

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

26 JUIL. 1999;

- Les laboratoires PFIZER sollicitent l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics de la spécialité suivante :

- ZITHROMAX 250 mg, comprimé pelliculé (B/6)

en remplacement de la spécialité ZITHROMAX 250 mg, gélule (B/6)

Ce remplacement de la forme gélule par la forme comprimé a été demandé par la Direction de l'Evaluation de l'AFSSAPS. L'intérêt de cette nouvelle forme pharmaceutique réside dans son absence d'interaction avec la prise alimentaire, autorisant son administration pendant ou en dehors des repas.

- De plus, la posologie a été modifiée comme suit :

-angines aiguës streptococciques : 500 mg (2 comprimés) par jour pendant 3 jours.

Cette posologie, avec une durée d'administration courte de 3 jours, s'explique par les propriétés pharmacocinétiques particulières de l'azithromycine et le maintien de l'activité, dans cette indication, plusieurs jours après la dernière prise.

En revanche, dans les autres indications, la posologie demeure 500 mg (2 comprimés) le premier jour puis 250 mg (1 comprimé) les 4 jours suivants, soit une durée de traitement de 5 jours.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

Taux de remboursement : 65 %